

Séance extraordinaire du 14 juin 2018

<i>2018-06-250</i>	<i>Ouverture de la séance</i>	<i>2</i>
<i>2018-06-251</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>2</i>
<i>2018-06-252</i>	<i>Demande de soumissions par appel d'offres public pour la construction des infrastructures nécessaires à la mise en service du puits P-1</i>	<i>3</i>
<i>2018-06-253</i>	<i>Résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente avec le Festival Western concernant la tenue de l'événement en 2018</i>	<i>3</i>
<i>MOTION</i>	<i>Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite</i>	<i>3</i>
	<i>Période de questions</i>	<i>4</i>
<i>2018-06-254</i>	<i>Levée de la séance</i>	<i>4</i>

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le jeudi 14 juin 2018 à 16h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. François Monfette directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Est absente : Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2018-06-250 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-251 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande de soumissions par appel d'offres public pour la construction des infrastructures nécessaires à la mise en service du puits P-1;
4. Résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente avec le Festival Western concernant la tenue de l'événement en 2018;
5. Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-252 **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À LA MISE EN SERVICE DU PUITTS P-1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions afin de procéder aux travaux de construction des infrastructures nécessaires à la mise en service du puits P-1 situé à la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d’offres public pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D’autoriser la firme Stantec Experts-conseils Ltée à procéder aux demandes de soumissions par appel d’offres public pour les travaux de construction nécessaires à la mise en service du puits P-1;
- De désigner M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l’unanimité

2018-06-253 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE FESTIVAL WESTERN CONCERNANT LA TENUE DE L’ÉVÉNEMENT EN 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a pris un nouveau virage en matière de gestion événementielle;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation du Festival Western tiendra son événement du 6 au 16 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de prévoir, dans un protocole d’entente, les obligations et responsabilités du promoteur afin d’assurer un déroulement sécuritaire de l’événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaéтан Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d’un protocole d’entente avec l’organisation du Festival Western de St-Tite Inc. concernant la tenue de l’événement en 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse, Mme Annie Pronovost et le directeur général, M. François Monfette, à signer le protocole d’entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À L’ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L’ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

Monsieur le conseiller Gaéтан Tessier donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 441-2018 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l’administration et à la gestion de l’événement spécial : Festival Western de Saint-Tite. Ce règlement a pour objet modifier certaines

dispositions relatives notamment mais non limitativement: à la durée d'application, à certaines définitions, à l'accès au boulevard Saint-Joseph, aux vignettes pour la circulation automobile, au mail piétonnier, aux pouvoirs du coordonnateur, au stationnement dans les rues de la Ville, à la délivrance des permis, aux terrains de stationnement destinés aux véhicules de loisirs, au démantèlement des kiosques, à la compensation pour services municipaux, aux endroits de spectacles, aux contenants de verre, aux propriétés privées, aux extincteurs, aux matériaux prohibés pour les kiosques, aux amendes et à certaines annexes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-254 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 23.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse